

LORS DE L'ACHAT D'UN ÉQUIDÉ



AVANT L'ACHAT LES VÉRIFICATIONS

Assurez-vous que l'équidé est enregistré dans la base centrale SIRE et qu'il est muni :

D'un **document d'identification original**.

D'une **carte d'immatriculation** ou d'un **certificat de vente IFCE**.

D'un **transpondeur électronique**.

CAS PARTICULIERS

- **Équidé importé pas encore enregistré au SIRE** (passport étranger sans numéro SIRE) : des démarches sont à réaliser pour son enregistrement.
- **Équidé adulte sans papier pas identifié** (pas de document d'identification) : il devra obligatoirement être identifié et enregistré au SIRE en tant que cheval d'Origine Non Constatée (ONC).



N'achetez pas d'équidé dont vous n'avez pu obtenir l'ensemble des documents : si le vendeur n'est pas en mesure de vous les fournir, vous devrez engager à vos frais une procédure de duplicata.



LORSQUE VOUS RÉCUPÉREZ L'ÉQUIDÉ, L'ESSENTIEL

Le vendeur doit vous remettre dès la prise de possession de l'animal :

Le **document d'identification original** de l'équidé (aussi appelé papier ou livret).

Un **certificat d'enregistrement à la base centrale SIRE** pour les chevaux ayant un document d'identification émis par un autre organisme que l'IFCE.

La **carte d'immatriculation papier** ou le **certificat de vente** afin que vous puissiez procéder au changement de propriétaire.

Assurez-vous que la carte d'immatriculation ou le certificat de vente remis est **au nom de la personne qui vous cède l'animal** et que **l'identité de l'animal correspond bien** aux documents fournis.



Vous accueillez votre nouvel équidé chez-vous ?

Des démarches sont obligatoires pour tout détenteur d'équidé, renseignez-vous !



VOTRE ESPACE SIRE



RAPIDE



SIMPLE



SÉCURISÉ



SCANNEZ POUR
EN SAVOIR PLUS

En quelques clics, créez gratuitement votre compte et accédez à votre espace SIRE sur www.ifce.fr
Accessibles 24h/24, découvrez les services en ligne adaptés à vos besoins.

UNE QUESTION ?

• SUR VOS DOSSIERS

contactez le SIRE du lundi au vendredi de 9h à 17h

0 811 90 21 31 Service 0,06 € / min
+ prix appel

• SUR UNE DÉMARCHÉ EN LIGNE

contactez l'assistance internet du lundi au vendredi de 9h à 17h

0 892 70 23 19 Service 0,40 € / min
+ prix appel

• **DES RÉPONSES PERSONNALISÉES PAR MAIL**
info@ifce.fr

IFCE - SIRE

Route de Troche - BP3 • 19231 Arnac-Pompadour Cedex

RETROUVEZ-NOUS

sur les réseaux sociaux de l'IFCE



ifce
institut français
du cheval
et de l'équitation



agence-root.fr • Crédits photos : A. BASSALER - A. LAURIOUX - B. LEMAIRE - C. LOSFELD


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
Liberté
Égalité
Fraternité

ifce
institut français
du cheval
et de l'équitation


AVEC INTERNET,
SÉCURISEZ VOTRE
LIEN DE PROPRIÉTÉ

 **SIRE**
ifce

Identification & Traçabilité

www.ifce.fr

CONNAÎTRE, ACCOMPAGNER ET PROTÉGER VOTRE ÉQUIDÉ

ENREGISTRER UN CHANGEMENT DE PROPRIÉTÉ AU SIRE

À compter de 2022 l'enregistrement d'un changement de propriété d'un équidé se fait sur internet sur le site www.ifce.fr.

Avec une carte d'immatriculation dématérialisée, vous pourrez à tout moment imprimer une attestation de propriété ou procéder à la vente de votre équidé via Internet à partir de votre espace SIRE en imprimant un certificat de vente pour le futur acheteur. Et surtout vous ne risquez plus de l'égarer !



POUR CELA VOUS DEVEZ
DISPOSER D'UN ESPACE SIRE

Déjà un compte ?

Vous avez déjà effectué des démarches SIRE en ligne ?

Connectez-vous à votre **Espace SIRE** sur le site www.ifce.fr pour réaliser votre démarche.

Vous n'avez jamais effectué de démarches ?

Rentrez votre identifiant et votre mot de passe puis cliquez sur la rubrique **Mon compte**.

Pas encore de compte ? Facilitez vos démarches !

Créez votre compte sur le site : www.ifce.fr
Rendez-vous en haut à droite et cliquez sur **Mon espace** et créez votre compte pour réaliser vos démarches en ligne 24h/24 !

1. **Créez votre identifiant**, et remplissez le formulaire d'information pour créer un compte.

2. Habilez votre compte :

- **Vous êtes propriétaire d'un autre cheval** (avec une carte d'immatriculation à votre nom éditée après 1995), renseignez les informations présentes sur sa carte.
- **Vous disposez d'une clé de contrôle envoyée par l'IFCE**, saisissez votre clé.
- **Vous n'avez aucune de ces informations**, une clé de contrôle vous sera envoyée par courrier sous 2 - 3 jours et vous pourrez passer à l'étape suivante.



Vérifiez que vous disposez bien du profil **Propriétaire** sinon connectez-vous à votre **Espace SIRE** et cliquez sur **Changer mon profil** pour habilez votre compte, puis selon votre cas, suivez l'une des procédures ci-dessus.



ENREGISTREZ
LE CHANGEMENT DE PROPRIÉTÉ

Le changement de propriété en ligne est possible sur internet à partir d'un **certificat de vente** ou d'une **carte d'immatriculation papier** (sans retour de l'original au SIRE) au même tarif.

Depuis votre **Espace SIRE** sur www.ifce.fr cliquez sur **Gestion de la propriété** puis **Déclarer un achat**. Renseignez les informations dans l'application :

Le **N° SIRE** du cheval.

La **date d'édition de la carte d'immatriculation papier** ou la **clé privée** présente sur le certificat de vente.

Une fois le règlement effectué, **le changement de propriétaire sera enregistré au SIRE et effectif immédiatement** une fois la démarche terminée.

CAS PARTICULIERS

L'enregistrement d'un changement de propriété en ligne n'est pas disponible en cas de démarche réalisée par un tiers, d'indivision, de décès du propriétaire principal enregistré, de propriétaire avec une adresse étrangère pour les Pur-Sang et Arabe, d'un changement de nom société/état civil ou pour une première carte d'immatriculation pour les Pur-Sang.

Pour ces cas, contactez le SIRE. Le changement de propriété devra être déclaré par papier et un tarif spécifique est appliqué.

DÉJÀ PROPRIÉTAIRE ENREGISTRÉ AU SIRE ?

En tant que propriétaire enregistré au SIRE accédez à vos démarches depuis votre Espace SIRE pour faciliter la gestion de la propriété.



DÉMATÉRIALISEZ
LA CARTE D'IMMATRICULATION
DE VOTRE ÉQUIDÉ

Pour bénéficier de tous les avantages de la carte d'immatriculation en ligne pour vos autres équidés, à partir de votre **Espace SIRE** cliquez sur **Gestion de la propriété** puis sur **Dématérialiser une carte d'immatriculation**.

Munissez-vous de la carte d'immatriculation papier et renseignez les informations demandées : **pour un équidé dont vous êtes déjà enregistré propriétaire au SIRE, c'est désormais gratuit !**



DÉCLARATION DE VENTE
PAR LE VENDEUR

Vous avez vendu un équidé depuis plusieurs mois et vous constatez être toujours enregistré comme propriétaire ?

Déclarez-le à partir de votre **Espace SIRE** : cliquez sur **Gestion de la propriété** et **Gérer la propriété de mes chevaux**, sélectionnez l'équidé concerné et cochez la case « Je ne suis plus propriétaire de cet équidé depuis plusieurs mois, mais la carte d'immatriculation n'a pas été mise à jour par l'acheteur ».

Cliquez sur **Indiquer l'identité de l'acheteur** pour préciser les coordonnées du nouveau propriétaire puis validez votre choix. Celui-ci sera alors contacté afin de procéder au changement de propriétaire et l'équidé n'apparaîtra plus dans la liste de vos chevaux.



Plus d'informations et tarifs sur www.ifce.fr
> rubrique **SIRE & Démarches**
> **Au cours de la vie du cheval**

Informations susceptibles d'évoluer selon la réglementation en vigueur.

